

Procès verbal du Conseil d'Ecole du mardi 9 novembre 2021

Présents:

Enseignants

M URVOY CE2 CM1 CM2 et Directeur
Mme LHYVER PS MS GS

Parents d'élèves élus

- Mme CARIOU Aurélie
- Mme LE GALL Séverine
- Mme GIOUËL-DAGORN Fanny (suppléante)

Représentante de la mairie

Mme CIAPPA Elue

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale

M GUYADER Jean-Paul

Excusés :

M SENAC Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN)
M MIOSSEC Maire
Mme MONTFORT enseignante
Mme HENNE Adjointe aux affaires scolaires
Mme THIERY Stéphanie parent élue
Mme LE MAO Sandrine parent élue (suppléante)

M Urvoy débute remercie les nouveaux parents élus et propose un tour de table pour que tout le monde se présente. M Guyader présente le rôle du Délégué Départemental de l'Éducation Nationale, rôle qui consiste essentiellement à réfléchir au bien-être des enfants.

1- Lecture et vote du règlement intérieur du conseil d'école.

Les participants ont reçu, en amont du conseil d'école, le règlement intérieur du conseil d'école. Les règles de fonctionnement définies sont approuvées à l'unanimité.

2- Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école.

M Urvoy s'assure que les participants ont bien reçu le Procès-verbal du conseil d'école du mois de juin. Il indique que le document est disponible sur le site internet de l'école et qu'il est transmis numériquement à l'ensemble des familles de l'école.

3- Lecture et vote du règlement intérieur

Afin de se mettre en conformité avec le règlement départemental et aux usages d'accueil qui évoluent, l'équipe enseignante propose les modifications suivantes (en rouge) :

Article 1

a- Scolarité obligatoire

« L'obligation d'instruction scolaire est portée à 3 ans » code de l'éducation art. L 131.1 » Cette obligation s'applique à compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 3 ans.

L'inscription est enregistrée par le directeur d'école sur présentation du livret de famille et d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication.

b- Accueil des élèves de Toute Petite Section

Les enfants ayant l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire pourront être admis dans la limite des places disponibles. L'admission en Toute Petite Section (classe des 2-3 ans) se fait en fonction du projet d'accueil établi par l'école présenté aux familles au moment de l'inscription. Des adaptations de scolarisation peuvent être appliquées en discussion avec les familles concernées.

Modification de l'Article 2

Rappel des motifs d'absences : (art L131-1 à L131-12 du code de l'Education)

- **La maladie de l'enfant** (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux)
- **Une réunion solennelle de famille.**
- **Un empêchement causé par une difficulté accidentelle dans les transports.**
- **L'absence temporaire des parents lorsque l'enfant les suit.**

Au-delà de 2 jours d'absences prévues par la famille au cours d'un même mois, une demande écrite devra être effectuée auprès de l'Inspecteur de l'Education Nationale sous couvert du directeur.

En deçà des 2 journées d'absences prévues une déclaration d'absence à titre exceptionnel devra être faite auprès du directeur le plus tôt possible.

En cas d'absence hors maladie, il appartient aux familles de récupérer le travail des élèves. Il n'est pas fourni par les enseignants.

Suppression de la phrase

Les enfants et les parents qui accompagnent leurs enfants, doivent attendre 8h50 avant de pénétrer sur la cour.

Article 4

Ajout du paragraphe suivant :

Prise de médicaments

La prise de médicaments est interdite sur temps scolaire. Par ailleurs, les élèves ne sont pas autorisés à avoir avec eux des médicaments pour pratiquer l'automédication. Pour la prise de médicaments sur le temps de restauration scolaire, les parents doivent se rapprocher des animateurs.

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place en lien avec les familles et le médecin le cas échéant.

Article 6 Rencontres entre familles et les enseignants

Les enseignants reçoivent les familles sur rendez-vous. Les familles peuvent à tout moment de l'année demander un temps d'échange par l'intermédiaire du cahier de liaison.

Tout fait grave, notamment de harcèlement ou d'atteinte à l'intégrité de l'enfant, porté à la connaissance des familles, doit être signalé immédiatement aux enseignants.

Le règlement est voté à l'unanimité.

Mme Ciappa, élue demande si le règlement peut-être conservé par les familles. M Urvoy indique qu'il est collé dans les cahiers et mis en ligne sur le site de l'école.

4- Les effectifs à la rentrée 2021

M Urvoy fait le point sur les changements dans le personnel de l'école.

L'équipe pédagogique :

Aucun mouvement dans l'équipe enseignante.

Mme Lhyver a en charge la classe maternelle.

Mme Simon, ATSEM, assiste la classe de maternelle à temps plein, Mme Hanvic à mi-temps le matin.

Mme Montfort enseigne aux CP CE1, elle est complétée le vendredi par Mme Gentile.

M Urvoy assure la classe aux CE2-CM1-CM2, M Proères intervient 12 vendredis dans l'année pour permettre à M Urvoy de traiter une partie de la charge administrative qui incombe aux directeurs d'école.

Effectifs :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
2020	3 (+1)	9	8	6	4	7	8	5	11	61 (+1)
2021										

Les effectifs sont stables et l'école accueille de nouvelles familles notamment dans la classe maternelle. Plusieurs naissances sont à noter sur le secteur de Coat Pin ce qui est positif pour l'école. M Urvoy souligne tout de même que 11 élèves quitteront l'école pour le collège en septembre prochain et qu'il s'agit d'un effectif important à compenser.

5- Exercices de sécurité.

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le vendredi 24 septembre. RAS.

Un exercice PPMS (Plan Particulier et de Mise en Sûreté) intrusion-attentat a eu lieu le vendredi 22 octobre. Il consiste pour les élèves de réagir à un signal donné pour s'isoler. L'exercice est prévu tous les ans. Les familles ont reçu une note d'information dans les cahiers.

M Urvoy attire l'attention de la mairie que la partie périscolaire n'est pas complétée et que la pose de loquets pour la fermeture des classes n'est pas installée.

Par ailleurs, le recteur dans un courrier adressé aux établissements en septembre 2021 a indiqué aux établissements qu'une uniformisation des signaux d'alertes serait à penser afin que tous les élèves de la maternelle au lycée soient en mesure de réagir au même signal.

6- Les projets des classes.

Parcours culturel :

Participation des classes à « Très tôt théâtre »

Les 3 classes sont inscrites pour participer à un spectacle vivant dans le cadre de « Très tôt théâtre ». Nous attendons actuellement les réponses.

Le financement s'effectue grâce aux dotations de la mairie.

Projet cin'école

Les élèves de maternelles, CP, CE1 et CE2 participent aux rencontres cin'école. 3 films seront vus au cours de l'année.

Le financement s'effectue grâce aux dotations de la mairie pour le prix de l'entrée, le transport est gratuit pour l'école car pris en charge par Quimperlé Communauté.

Intervention musique

Les 3 classes ont la chance de pouvoir bénéficier d'une intervention de 15 séances de musique pour chaque classe avec Carole Houget, intervenante musique à Quimperlé Communauté.

Les thèmes retenus sont les suivants :

MS-GS : Les animaux

CP-CE1 : Autour du carnaval des Animaux

CE2 CM1 CM2 : création de la pièce musicale « Les 1000 tours d'Edison »

Une restitution est prévue pour les familles à la fin du projet (fin janvier / début février) à la salle numéro 3.

L'action est gratuite pour les écoles grâce au soutien de Quimperlé Communauté.

Parcours citoyen

Conseil Municipal des Enfants

Il n'y a pas eu d'élections à l'école de Coat Pin faute de candidats parmi les 5 CM1. Un comité de pilotage est mis en place par la mairie pour faire le point sur ce dispositif mis en place en 2017.

L'Aire Marine Éducative

La classe de CE2-CM1-CM2 a fait labelliser la zone de Questélan comme AME. Le principe de cette labellisation est de gérer un espace maritime, le connaître, connaître les acteurs de la zone et réfléchir à son amélioration et sa préservation.

Actions déjà menées :

- Sortie de terrain (pêche à pieds, recherche de blob, étude de la biodiversité du ruisseau
- Conseil de la mer des enfants
- Réalisation d'un mini-film autour du parcours de l'huître pour les écoles Sénégalaises de Casamance.

Ces actions sont possibles grâce au partenariat mené avec la mairie et Quimperlé Communauté.

Par ailleurs la classe maternelle bénéficiera d'une intervention de l'association Naturau'fil autour de l'estran. Les CP CE1 CE2 participeront à une intervention autour de l'étude de la zone portuaire à Doëlan.

Parcours lecture

Dis-moi ton livre

L'école reconduit sa participation au projet proposé par Quimperlé Communauté. Dans ce cadre les élèves participent à des rencontres à la MEM. Les enseignants saluent la qualité des échanges avec Chloé Fiorreti-Juy.

Les horaires d'accueil ne correspondant cependant pas aux créneaux de sport à la salle polyvalente. Nous ne pouvons pas coupler les transports pour 2 classes. Cela implique des déplacements supplémentaires or ces derniers sont limités au nombre de 60 par an par la mairie. Mme Ciappa prend note des difficultés organisationnelles liées au planning de salle de sport et aux contraintes de la médiathèque.

Parcours d'éducation physique

Cycle natation

Les séances auront lieu le lundi après-midi à partir du mois de mars. Le protocole reste à définir et en fonction du protocole et des horaires les familles seront informées des modalités d'organisation. Les TPS (Toute Petite Section) ne seraient pas inclus dans le projet.

Les entrées sont financées par Qlé Com et le transport est pris en charge par la mairie.

Cycle tennis

Les élèves du CP au CM2 devraient bénéficier d'un cycle tennis en collaboration avec le club de Riec en janvier/ février.

Projet langue vivante régionale

Les élèves de maternelle bénéficient d'une initiation au breton d'une heure par semaine réalisée par Eve Lefacheur intervenante auprès de l'association Mervent. Mme Lhyver souligne la qualité des échanges et des séances de Mme Lefacheur.

Le projet est financé par la mairie et le conseil départemental.

Projet de classe transplantée au centre pédagogique de Branféré

L'équipe enseignante a souhaité organiser un séjour pour l'ensemble des élèves de l'école (à l'exception des TPS) au centre pédagogique de Branféré. Une réunion d'information aux familles aura lieu en janvier pour préciser les modalités d'organisation du séjour.

Le séjour se déroulera de la façon suivante :

Enfant de maternelle PS MS GS (2 jours) Lundi 4 et mardi 5 avril 2022
Enfant en CP ou de CE1 (3 jours) Du lundi 4 au mercredi 6 avril 2022
Enfant de CE2, CM1 ou de CM2 (4 jours) Du lundi 4 au jeudi 7 avril 2022

Grâce aux dotations de la mairie, de l'APE et de l'Amicale, nous avons réussi à réduire le coût de moitié. Cependant le reste à charge peut s'avérer important pour les familles (notamment celles ayant plusieurs enfants scolarisés). Les enseignants insistent pour toute famille ayant des difficultés pour le paiement les contacter afin de trouver des solutions. Des actions organisées par l'APE feront baisser le prix. Par ailleurs, la mairie par l'intermédiaire du CCAS peut aider de nombreuses familles.

M Urvoy invite les parents élus à communiquer ces informations aux parents.

M Urvoy a sollicité la mairie pour que Mme Simon (ATSEM), Mme Hanvic (ATSEM) et Mme Guillou (cantinière) puissent accompagner le groupe. Une réponse est attendue pour le 1^{er} décembre.

L'équipe enseignante remercie Quimperlé Communauté, la municipalité de Riec, l'association des parents d'élèves et l'Amicale Laïque pour les aides financières permettant la mise en œuvre de l'ensemble des projets de l'école.

7- Les travaux et investissements

Travaux

M Urvoy évoque la lenteur des retours sur les travaux effectués par les Services Techniques. Lorsqu'une demande de travaux a été réalisée, un retour est effectué à l'école or ces retours sont souvent très décalés par rapport au moment où les travaux effectués (environ 2 mois). M Urvoy indique que s'il ne croise pas les agents, le suivi des interventions est complexe.

Demande de travaux

Demande d'installation d'une fontaine à eau

Les enseignants sont toujours dans l'attente d'une installation d'une fontaine à eau en maternelle. Mme Ciappa indique qu'elle va se renseigner. Mme Lhyver indique que cela permettrait aux enfants de ne plus avoir de gourdes ou de bouteilles d'eau.

Etat général des locaux

Des fuites d'eau dans la classe maternelle et moisissures sur les plafonds des salles en élémentaires sont observées régulièrement. Le petit préau devant l'école fuit quand il pleut. Les huisseries du couloir en élémentaires sont vétustes. Par ailleurs, la problématique du préau trop petit reste présente.

M Urvoy indique qu'une politique de rénovation énergétique du bâtiment élémentaire serait à envisager. L'après-midi plus de 10 degrés d'écart se font ressentir entre les salles de classe et les couloirs dans le bâtiment élémentaire.

Par ailleurs, le bâtiment maternel reste peu fonctionnel malgré les aménagements effectués.

Les parents élus indiquent que ces demandes sont récurrentes depuis des années à l'école et souhaiteraient que le maire puisse être présent au prochain conseil d'école afin de présenter les actions qui peuvent être envisagées pour l'amélioration des bâtiments.

M Urvoy indique qu'il va le contacter afin de pouvoir organiser le conseil d'école en fonction de ses disponibilités.

Investissements 2022

- des outils informatiques (disques durs, clé USB)
- poursuite du renouvellement des meubles de la bibliothèque
- ameublement des classes
- une imprimante en maternelle

Les demandes d'investissements vont être transmises en mairie courant novembre.

7 – Questions diverses

Aucune question diverse n'est parvenue.

Les participants se séparent à 19h15.

Le président
M Urvoy

Les secrétaires
Mme Montfort / Mme Lhyver

Annexe : le règlement intérieur de l'école